



FR

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2025

Épreuve D2

Cette épreuve contient :

Partie II : Avis juridique

[00] Nous sommes le 11 mars 2025.

[01] Nous, Bikey GmbH, sommes une société de passionnés de vélo dont le siège est situé en Allemagne. Nos principaux clients se trouvent en Europe, aux États-Unis et à Taïwan.

[02] Nous développons des systèmes de changement de vitesse pour vélos, ainsi que des dispositifs d'attache de selle de vélo. Traditionnellement, la selle est fixée sur un vélo au moyen d'un dispositif d'attache rigide, et l'amortissement est assuré par des inserts de gel dans le couvre-selle.

[03] En juillet 2021, notre fondateur était en vacances en Malaisie (MY). Il y a rencontré un passionné de vélo local, M. Sandobike, qui avait déposé une demande de brevet national, P-MY, en son nom propre auprès de l'office malaysien des brevets (MyIPO) le 28 mai 2021. P-MY divulgue et revendique un dispositif d'attache de selle de vélo comprenant des moyens d'amortissement sous forme de sphères en caoutchouc (O) ou de pyramides en caoutchouc (P). Le nouveau dispositif d'attache permet une expérience de conduite étonnamment meilleure, tout en supprimant les chocs violents.

[04] En août 2021, Bikey et M. Sandobike ont signé un accord pour transférer tous les droits et titres de la demande P-MY, et tous les droits qui en découlent, à notre société. Ce transfert inclut le droit de revendiquer la priorité. Le transfert a été inscrit auprès de MyIPO. P-MY a abouti à la délivrance d'un brevet à l'automne 2023, après un examen quant au fond au cours duquel seuls des documents sans importance particulière ont été cités.

[05] Le 26 mai 2022, notre société a déposé une demande PCT, PCT-MY, en anglais auprès de l'OEB, revendiquant la priorité de P-MY. PCT-MY divulgue un dispositif d'attache de selle de vélo comprenant des moyens d'amortissement en caoutchouc (Q) et contient en outre la divulgation de P-MY dans son intégralité. PCT-MY comporte deux revendications. La revendication 1 concerne un dispositif d'attache de selle de vélo avec des moyens d'amortissement en caoutchouc (Q) et la revendication dépendante 2 précise que les moyens d'amortissement se présentent sous forme de sphères (O). Nous avons pensé que les sphères seraient notre solution préférée et n'avons donc pas revendiqué des moyens d'amortissement sous forme de pyramides. Le rapport de recherche internationale citait une brochure de Selle S.A., un fabricant de selles de vélo situé en France. Publiée en mars 2022, cette brochure montre un dispositif d'attache de selle de vélo avec des moyens d'amortissement sous forme de cubes en caoutchouc (R). Lors de l'entrée dans la phase européenne en tant qu'Euro-PCT-MY, nous avons modifié les revendications en déposant une revendication unique portant sur l'objet de la revendication 2 initiale.

[06] Le 4 avril 2024, nous avons reçu une invitation de l'OEB nous demandant de fournir des informations sur l'état de la technique pris en considération dans les procédures de brevet nationales et concernant la même invention qu'Euro-PCT-MY. Nous n'avons pas répondu, car nous étions convaincus que la recherche effectuée par l'OEB était de toute façon meilleure que celle effectuée par MyIPO. Il y a six mois, nous avons reçu une notification de perte de droits de la part de l'OEB.

[07] Lorsque nous avons commencé à expérimenter de tels dispositifs d'attache de selle de vélo l'an dernier, nous avons réalisé que les pyramides permettent d'atteindre des résultats d'amortissement encore meilleurs. Nous avons donc déposé une demande divisionnaire EP-DIV à partir d'Euro-PCT-MY le 30 avril 2024. EP-DIV contient la description de PCT-MY et une seule revendication portant sur un dispositif d'attache de selle de vélo avec des moyens d'amortissement sous forme de pyramides en caoutchouc (P). Le rapport de recherche relatif à EP-DIV a été accompagné d'un avis positif. EP-DIV a été publiée avec le rapport de recherche le 18 décembre 2024.

[08] Nous avons également besoin de vos conseils dans une affaire concernant notre concurrent de longue date, Campagnelli SpA, qui est une grande marque de systèmes de changement de vitesse pour vélos et dont le siège est situé en Italie. Ses principaux clients se trouvent aussi en Europe, aux États-Unis et à Taïwan. Campagnelli a déposé une demande de brevet italien, IT-A, le 6 juin 2018. IT-A divulgue et revendique un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et un commutateur à monter sur le guidon d'un vélo pour sélectionner les vitesses, dans lequel le commutateur est connecté par un fil électrique au moteur (A). Le 20 septembre 2018, Campagnelli a déposé une demande de brevet européen, EP-B, qui divulgue et revendique un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et un commutateur à monter sur le guidon d'un vélo pour sélectionner les vitesses, dans lequel le commutateur est connecté sans fil par une connexion radio au moteur (B). Par rapport aux systèmes traditionnels de changement de vitesse pour vélos, qui n'ont pas de moteur électrique, les inventions dans IT-A et EP-B présentent l'avantage que le cycliste peut toujours actionner le commutateur avec la même force, quelle que soit la vitesse engagée. IT-A a été retirée avant d'être publiée, tandis que EP-B est encore en instance.

[09] Le 14 mai 2019, Campagnelli a déposé une demande de brevet européen EP-ABC, revendiquant la priorité de IT-A et EP-B. EP-ABC contient les divulgations de IT-A et EP-B dans leur intégralité. En outre, EP-ABC divulgue et revendique dans la revendication 1 un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et un commutateur à monter sur le guidon d'un vélo pour sélectionner les vitesses (C). La revendication dépendante 2 correspond à l'objet de IT-A, c'est à dire que le commutateur est connecté par un fil électrique au moteur (A). La revendication 3 dépend de la revendication 1 et correspond à l'objet de EP-B, c'est à dire que le commutateur est connecté sans fil par une connexion radio au moteur (B).

[10] En 2023 EP-ABC a abouti à la délivrance d'un brevet avec les revendications telles que déposées initialement. Nous avons formé une opposition devant l'OEB contre toutes les revendications de EP-ABC, en invoquant comme motif l'absence d'activité inventive. En janvier 2025, en même temps que la citation à la procédure orale, la division d'opposition a envoyé son avis provisoire, selon lequel notre opposition est recevable mais risque d'être rejetée.

[11] Après avoir pris connaissance des systèmes de changement de vitesse de Campagnelli, nos développeurs ont mis au point un système amélioré de changement de vitesse pour vélos. Sans revendiquer de priorité, nous avons déposé une demande de brevet allemand, DE-GPS, le 22 mars 2024. DE-GPS divulgue et revendique dans la revendication 1 un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et des moyens pour sélectionner les vitesses, ces moyens incluant un capteur GPS (D). La revendication dépendante 2 concerne le système de changement de vitesse pour vélos de la revendication 1, dans lequel les moyens pour sélectionner les vitesses incluent en outre un commutateur à monter sur le guidon d'un vélo, et dans lequel le commutateur est connecté sans fil par une connexion radio au moteur (E). DE-GPS décrit comment un capteur GPS peut être utilisé pour sélectionner automatiquement la bonne vitesse, en fonction de la pente de la route et de la rapidité du vélo. L'effort global du cycliste est ainsi considérablement réduit, puisque le cycliste roule toujours sur la vitesse optimale. DE-GPS décrit également qu'un commutateur sur le guidon peut être prévu pour neutraliser la sélection automatique.

[12] Le week-end dernier, lors de "Bike & Gravel", un salon international à Milan, nous avons présenté deux prototypes de notre système amélioré de changement de vitesse pour vélos selon DE-GPS, l'un sans commutateur de guidon et l'autre avec un commutateur de guidon connecté sans fil par une connexion radio. L'intérêt suscité étant énorme, nous prévoyons de commercialiser des systèmes correspondant aux deux prototypes. Nous fabriquerons ces systèmes en Allemagne et à Taïwan.

[13] Lors de "Bike & Gravel", notre fondateur a été approché par Alessio Alessi, l'inventeur de l'objet de EP-B et ancien employé de Campagnelli. Alessio était très heureux de voir l'intérêt suscité par nos prototypes et a proposé une coopération. Alessio a indiqué à notre fondateur que la demande EP-B en instance lui appartenait, car elle lui avait été transférée lorsqu'il avait quitté Campagnelli en 2019. Ce transfert a été inscrit à l'OEB en 2020. Pour accélérer la coopération, Alessio nous a immédiatement envoyé une copie d'un accord notarial daté du 2 mai 2019. Dans cet accord entre Campagnelli et Alessio Alessi, tous les droits et titres, y compris le droit de priorité pour EP-B, ont été transférés à Alessio à cette date.

[14] Pour notre plus grande inquiétude, notre fondateur a également appris lors de "Bike & Gravel" que Selle S.A., qui produit en France, a annoncé son intention de commencer à développer une nouvelle gamme de dispositifs d'attache de selle de vélo comprenant des moyens d'amortissement sous forme de sphères en caoutchouc. Cette gamme s'ajoutera à la gamme existante de dispositifs d'attache de selle de vélo avec des moyens d'amortissement sous forme de cubes en caoutchouc.

[15] Face à ces multiples défis, nous souhaitons vous confier toutes les questions de propriété intellectuelle.

Questions :

1. Quelle est la situation actuelle en matière de brevets pour ce qui est des objets suivants :
 - (a) un dispositif d'attache de selle de vélo avec des moyens d'amortissement sous forme de
 - (i) sphères en caoutchouc (O),
 - (ii) pyramides en caoutchouc (P), ou de
 - (iii) cubes en caoutchouc (R) ;
 - (b) un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et un commutateur à monter sur le guidon d'un vélo pour sélectionner les vitesses
 - (i) par un fil électrique (A),
 - (ii) sans fil par une connexion radio (B), ou
 - (iii) en tant que tel (C) ;
 - (c) un système de changement de vitesse pour vélos comprenant un moteur électrique pour changer les vitesses et des moyens pour sélectionner les vitesses, ces moyens incluant un capteur GPS (D).
2. En l'état actuel des choses :
 - (a) sommes-nous libres de produire et de vendre des systèmes de changement de vitesse pour vélos selon nos deux prototypes ?
 - (b) Selle S.A. est-elle libre de produire et de vendre sa gamme existante et sa nouvelle gamme prévue de dispositifs d'attache de selle de vélo ?
3. Que pouvons-nous faire pour améliorer notre situation ?
4. Après ces améliorations :
 - (a) serons-nous libres de produire et de vendre des systèmes de changement de vitesse pour vélos selon nos deux prototypes ?
 - (b) Selle S.A. sera-t-elle libre de produire et de vendre sa gamme existante et sa nouvelle gamme prévue de dispositifs d'attache de selle de vélo ?